

Affaires familiales

Tarifs 2020/2021





Pierre Bell-Lloch
Maire de Vitry-sur-Seine

Édito

Le service public en direction des familles vitriotes constitue le cœur de l'engagement de la municipalité. Vitry, ville à grandir, ville à vivre, ville de partage et d'épanouissement, mène une action volontariste forte pour permettre à tous de bénéficier des accueils et activités des centres de loisirs, de partager un repas à la cantine, d'obtenir une aide pour ses devoirs, d'ouvrir son esprit en classe d'environnement, en centre de vacances, au sein des écoles municipales artistiques. L'engagement de la ville s'exprime concrètement, l'enfance est le premier budget de la ville. Vitry prend à sa charge en moyenne plus de 80% du coût de ces activités, les familles qui les fréquentent y concourent quant à elles à moins de 20% au travers des tarifs votés par le conseil municipal. La politique tarifaire basée sur le quotient familial permet d'adapter les tarifs aux ressources de chacun. Ces activités bénéficient chaque année à plus de 15 000 enfants et familles. Cet engagement ne peut se faire sans vous. Avec ma collègue Isabelle Ougier, adjointe au maire chargée des dynamiques familiales, je suis à votre écoute pour construire ensemble un service public simplifié qui réponde à vos attentes.

Accueil extra scolaire en maternelle

Chaque école maternelle de Vitry organise un accueil des enfants avant et après la classe, pendant lequel des animateurs des centres de loisirs maternels proposent des activités d'éveil ludiques adaptées aux rythmes et besoins des enfants de 2 à 6 ans.

Heures et jours d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30

*Inscription auprès
des animateurs
dans les écoles.*

Pour les enfants fréquentant régulièrement l'accueil maternel matin et soir, un forfait hebdomadaire est proposé.

Parallèlement, les familles pourront choisir de mettre leur(s) enfant(s) uniquement le matin, uniquement le soir ou occasionnellement à la journée. Dans ce cas, un tarif journalier est proposé en fonction du nombre de jours de fréquentation.

Le choix de mode de facturation se fait sur un trimestre et ne peut être modifié.

Tranches	QF	Prix hebdomadaire	Prix journalier	Prix journalier matin	Prix journalier soir
1	1 à 70	1,44 €	0,68 €	0,34 €	0,37 €
2	71 à 136	2,90 €	1,36 €	0,68 €	0,75 €
3	137 à 196	5,48 €	2,58 €	1,29 €	1,41 €
4	197 à 256	8,36 €	3,94 €	1,98 €	2,16 €
5	257 à 299	9,45 €	4,44 €	2,21 €	2,44 €
6	300 à 342	10,14 €	4,77 €	2,38 €	2,63 €
7	343 à 402	12,13 €	5,70 €	2,86 €	3,13 €
8	403 à 467	13,29 €	6,24 €	3,12 €	3,44 €
9	468 à 534	14,45 €	6,80 €	3,40 €	3,74 €
10	535 à 599	16,35 €	7,68 €	3,85 €	4,22 €
11	600 à 662	17,96 €	8,45 €	4,22 €	4,65 €
12	663 à 725	19,55 €	9,19 €	4,59 €	5,06 €
13	726 à 803	21,24 €	10,00 €	5,00 €	5,48 €
14	804 à 1000	22,96 €	10,78 €	5,40 €	5,95 €
15	1001 à 2000	23,47 €	11,04 €	5,50 €	6,07 €
16	+ 2000	23,94 €	11,31 €	5,60 €	6,19 €
Tarif hors commune		27,46 €	12,90 €	6,45 €	7,10 €

Accueil du matin en élémentaire

Dans chaque école élémentaire de Vitry, un accueil des enfants avant la classe est organisé par les animateurs des centres de loisirs.

Heures et jours d'ouverture :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 7 h à 8 h 30,
En période scolaire et pendant les petites vacances (Toussaint, Noël, Février, Pâques).

Tarif unique à la semaine : 5,10 €

*Inscription auprès de
l'animateur responsable
de l'accueil dans
l'établissement.*



Études dirigées

Après la classe, entre 16 h 30 et 18 h, les enfants des écoles élémentaires ont la possibilité de fréquenter les études dirigées. Un enseignant ou un étudiant se chargent d'aider les enfants à apprendre leurs leçons.

Deux possibilités d'inscriptions sont désormais offertes aux familles :

*Inscription
auprès du chef
de l'établissement
scolaire.*

Nouveau

Tarif journalier

pour le 1^{er} enfant : 2,55 €
à partir du 2^{ème} : 2,30 €

Tarif hebdomadaire

pour le 1^{er} enfant : 6,26 €
à partir du 2^{ème} : 5,64 €

Seules les absences de 4 jours consécutifs permettent une réduction pour le forfait hebdomadaire.

Le choix du mode de facturation se fait au trimestre et ne peut être modifié.

Restaurant scolaire

Dans chaque école maternelle et élémentaire de Vitry, un restaurant scolaire permet aux enfants de déjeuner dans l'enceinte de leur établissement. Les repas sont conçus avec la participation d'une diététicienne et de parents volontaires qui veillent à la qualité et à l'équilibre nutritionnel des menus.

Les repas sont facturés au nombre de repas consommés pendant un trimestre.

Pour les enfants allergiques avec un projet d'accueil individualisé et munis d'un panier repas complet, il est institué une réduction de 50% pour chaque enfant concerné. Les familles doivent se faire connaître auprès du coordinateur enfance-famille.

**Inscription
auprès du chef
de l'établissement
scolaire.**

Quotient	au repas
01 à 70	0,59 €
71 à 136	1,05 €
137 à 196	1,61 €
197 à 256	2,28 €
257 à 299	2,52 €
300 à 342	2,65 €
343 à 402	2,91 €
403 à 467	3,33 €
468 à 534	3,52 €
535 à 599	3,95 €
600 à 662	4,32 €
663 à 725	4,69 €
726 à 803	5,06 €
804 à 1000	5,32 €
1001 à 2000	5,58 €
+2000	5,85 €
hors commune	6,63 €



Centres de loisirs maternels et primaires

Le mercredi

En période scolaire, cette activité fonctionne :

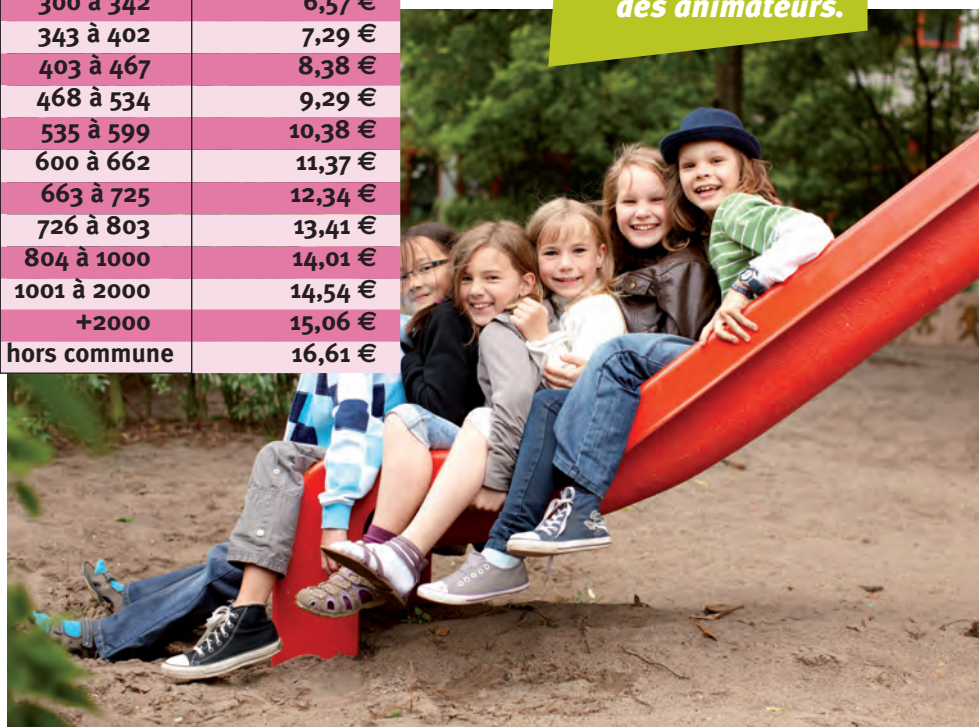
- Le mercredi de 7h à 18h30 en maternelle
- Le mercredi de 8h30 à 18h00 en élémentaire

(Possibilité d'inscrire l'enfant à l'accueil du matin de 7h00 à 8h30 : voir tarif page 3).

Elle est facturée au nombre de jours de présence.

Quotient	Tarif journalier (repas + activités)
1 à 136	2,64 €
137 à 196	4,06 €
197 à 256	5,60 €
257 à 299	6,19 €
300 à 342	6,57 €
343 à 402	7,29 €
403 à 467	8,38 €
468 à 534	9,29 €
535 à 599	10,38 €
600 à 662	11,37 €
663 à 725	12,34 €
726 à 803	13,41 €
804 à 1000	14,01 €
1001 à 2000	14,54 €
+2000	15,06 €
hors commune	16,61 €

**Inscription dans
les centres auprès
des animateurs.**



Pendant les vacances scolaires

Tarif journalier

Ce tarif est appliqué pour la fréquentation des centres de loisirs durant les vacances avec une remise de 20% accordée aux familles dont les enfants fréquenteront une semaine complète.

Horaires d'ouverture

- En maternelle : de 7h à 18h30
 - En élémentaire : de 8h30 à 18h
- (possibilité d'inscrire l'enfant à l'accueil du matin de 7h à 8h30 : voir tarifs page 3).

Tout dépassement d'horaire le soir sera facturé.

Quotient	tarif journalier
1 à 136	2,64 €
137 à 196	4,06 €
197 à 256	5,60 €
257 à 299	6,19 €
300 à 342	6,57 €
343 à 402	7,29 €
403 à 467	8,38 €
468 à 534	9,29 €
535 à 599	10,38 €
600 à 662	11,37 €
663 à 725	12,34 €
726 à 803	13,41 €
804 à 1000	14,01 €
1001 à 2000	14,54 €
+2000	15,06 €
hors commune	16,61 €

L'inscription se fait directement sur le centre le premier jour des vacances scolaires. Si votre enfant participe régulièrement au centre de loisirs du mercredi, vous n'aurez aucune démarche supplémentaire à effectuer. Dans les autres cas, **vous devrez impérativement vous munir du carnet de santé de votre enfant et de l'assurance extra-scolaire.**

Pour les enfants en situation de handicap, la ville peut mettre à disposition, si nécessaire, un auxiliaire de vie (AVCL). Les parents sont invités à prendre contact au moins un mois avant chaque période de vacances scolaires, avec M. Ivan GUILLEMIN, coordinateur enfance-famille au 01 46 82 83 25.

**Inscription dans
les centres auprès
des animateurs**

Classes d'environnement

Facturation établie après le séjour de l'enfant et en fonction du nombre de jours sur le centre et payable en trois fois.

- **réduction de 30 % pour le départ d'un 2^e enfant de la même fratrie au cours de la même année scolaire,**
- **réduction de 50 % pour le 3^e enfant dans les mêmes conditions.**

Quotient	Tarif journalier
1 à 136	4,76 €
137 à 196	7,72 €
197 à 256	10,53 €
257 à 299	11,65 €
300 à 342	12,18 €
343 à 402	14,08 €
403 à 467	16,44 €
468 à 534	18,71 €
535 à 599	21,19 €
600 à 662	24,06 €
663 à 725	26,17 €
726 à 803	28,46 €
804 à 2000	30,97 €
+2000	33,70 €
hors commune	36,10 €



Centres de vacances

- séjours à la mer, à la campagne, à la montagne,
- séjours linguistiques à l'étranger,
- séjours spécifiques pour adolescents,
- séjours à la semaine en pension complète ou en gîte pour les familles.

Les dates et les destinations sont communiquées dans les catalogues vacances diffusés sur le site de la ville.

Séjours enfants et jeunes - tarif journalier (pension complète)

Quotient	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4
	• Adolescents, • Préadolescents : séjours spécifiques et linguistiques, séjours neige	• Préadolescents : séjours non spécifiques • Primaires : séjours neige	• Primaires, maternelles : séjours printemps été	• Adolescents et préadolescents : séjours à l'étranger
1 à 136	18,19 €	17,39 €	13,27 €	19,67 €
137 à 196	21,03 €	19,46 €	14,58 €	22,67 €
197 à 256	22,78 €	20,34 €	15,46 €	24,53 €
257 à 299	23,93 €	21,61 €	15,99 €	25,68 €
300 à 342	24,34 €	22,21 €	16,46 €	26,35 €
343 à 402	25,66 €	23,19 €	17,13 €	27,63 €
403 à 467	27,78 €	25,42 €	18,99 €	30,00 €
468 à 534	30,76 €	27,70 €	20,48 €	33,10 €
535 à 599	35,43 €	30,47 €	23,16 €	38,22 €
600 à 662	38,55 €	33,14 €	27,39 €	41,34 €
663 à 725	41,98 €	35,93 €	29,80 €	44,66 €
726 à 803	45,51 €	39,02 €	32,44 €	48,66 €
804 à 2000	49,42 €	42,54 €	35,22 €	52,71 €
+2000	53,62 €	46,16 €	38,21 €	57,19 €

Séjours Maisons Familiales - tarif journalier (pension complète)

Quotient	tarif 1	tarif 2	tarif 1	tarif 2
	basse saison	vacances de printemps	haute saison	vacances d'hiver et été
1 à 335	20,46 €	15,29 €	26,34 €	19,11 €
336 à 503	25,81 €	18,54 €	30,47 €	23,21 €
504 à 672	27,45 €	22,02 €	35,02 €	27,51 €
673 à 2000	31,40 €	26,08 €	40,00 €	32,57 €
+2000 €	35,80 €	29,73 €	45,60 €	37,13 €

- Tarif 1 : adultes et enfants de + de 10 ans.
- Tarif 2 : enfants de 2 à 9 ans.

Cours municipaux artistiques

Les écoles municipales artistiques proposent aux enfants et aux adultes de nombreuses disciplines autour de la danse, la musique et les arts plastiques.

Tarifs annuels

Quotient	cours collectifs	cours individuels (instruments)	cours éveil artistique (- de 6 ans)
1 à 70	24,05 €	33,78 €	18,29 €
71 à 136	46,96 €	66,18 €	33,12 €
137 à 196	81,40 €	115,24 €	56,61 €
197 à 256	124,28 €	157,60 €	87,11 €
257 à 299	143,81 €	182,09 €	100,62 €
300 à 342	159,93 €	202,66 €	115,02 €
343 à 402	179,51 €	228,12 €	125,69 €
403 à 467	216,70 €	279,00 €	152,36 €
468 à 534	243,13 €	310,94 €	170,98 €
535 à 599	293,81 €	347,30 €	187,73 €
600 à 662	314,14 €	399,60 €	221,87 €
663 à 725	365,25 €	433,82 €	240,74 €
726 à 803	371,21 €	472,35 €	261,90 €
804 à 1000	410,86 €	516,98 €	291,15 €
1001 à 2000	447,86 €	563,52 €	317,31 €
+2000	488,17 €	614,24 €	345,87 €
hors commune	533,28 €	663,87 €	401,80 €



**Les frais d'inscription
représentent 16% du tarif
annuel et restent acquis en
cas de démission.
Celle-ci doit obligatoirement
être signalée par courrier auprès
du secrétariat des écoles
municipales artistiques.**

**Inscription auprès du secrétariat des
écoles municipales artistiques
71, rue Camille-Groult
01 55 53 14 90**

Périodes de facturation année 2020/2021

4^e trimestre 2020

Du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020

1^{er} trimestre 2021

Du 4 janvier 2021 au 2 avril 2021

2^e trimestre 2021

Du 6 avril 2021 au 6 juillet 2021

3^e trimestre 2021

Du 7 juillet au 31 août 2021

Le kiosque famille

Pour faciliter les démarches administratives, la ville de Vitry a mis en place le kiosque famille. Avec cet espace dédié, vous pouvez :

- Visualiser votre compte et connaître votre quotient familial.
- Consulter vos factures et les régler directement en ligne.
- Vérifier et modifier votre profil.

Pour vous connecter, vous devez simplement suivre le lien suivant :

<http://kiosque-vitry.siim94.net/vitry/>

Lors de votre première connexion, vous devrez renseigner votre numéro de matricule famille qui figure sur votre facture et utiliser le mot de passe suivant : **INIT**. Vous devrez ensuite personnaliser ce mot de passe. Votre identifiant demeurera toujours votre matricule famille composé de 5 chiffres. Le service des Affaires Familiales se tient à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire au **01 46 82 84 14**.

Calendrier des vacances scolaires en centres de loisirs maternels et primaires

■ Rentrée des classes

Le mardi 1^{er} septembre 2020.

■ Vacances de la toussaint

Du lundi 19 octobre 2020 au samedi 31 octobre 2020 inclus.
Reprise des cours le lundi 2 novembre 2020.

■ Vacances de Noël

Du lundi 21 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021 inclus.
Reprise des cours le lundi 4 janvier 2021.

■ Vacances d'hiver

Du lundi 15 février 2021 au samedi 27 février 2021.
Reprise des cours le lundi 1^{er} mars 2021.

■ Vacances de printemps

Du lundi 19 avril 2021 au samedi 1^{er} mai 2021.
Reprise des cours le lundi 3 mai 2021.

■ Pont de l'ascension

Du 13 au 15 mai 2021.
Reprise des cours le lundi 17 mai 2021.

■ Vacances d'été

Fin des cours le mardi 6 juillet 2021.